



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

1. Lors de sa séance tenue le 16 juin 2020, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2020-1115 ordonnant des travaux d'aménagement du site Julien-Lord et la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un site de dépôt de matériaux d'excavation et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*
2. Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 7 au 21 juillet 2020, et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 septembre 2020.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.
4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur longueuil.quebec/reglements ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec, aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 30 septembre 2020
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière